

Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY

N° SIRET: 81359270600010

SASU au capital de 1500€

CODE NAF: 8559A

Code TVA: FR 13 813592706

☎ 06-08-11-33-45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45



INTITULE

FORMATION du port du harnais sur site non Equipés.
Savoir se sécuriser pour sa mission professionnelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les connaissances techniques relatives à l'utilisation des systèmes d'arrêt de chutes selon les recommandations R430/R431.

Evoluer en toute sécurité pour tous les travaux et accès en hauteur sur site non équipé.

L'acquisition de ces notions et gestes permet une réflexion active du technicien sur la gestion quotidienne de sa sécurité.

PUBLIC VISE

Toute personne évoluant ou accédant hors protection collective à poste de travail à son poste de travail
En ayant recours à l'utilisation des E.P.I. de classe 3
Contre les chutes de hauteur.

PREREQUIS

Justifier d'une aptitude médicale spécifique au travail en hauteur, élaboré par un médecin. D'une bonne condition physique pour le travail en hauteur.
Comprendre le français.

NB STAGIAIRES PAR SESSION : 6

PERIODE : 1JOUR / 7HEURES

MODALITE PEDAGOGIQUE

Cette formation est organisée en
Intra-entreprises.

Préconisé tous les 2 ans.

Il est de la responsabilité du chef d'entreprise d'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs.

MOYENS PEDAGOGIQUE, TECHNIQUES ET ENCADREMENT.

L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.

Logiciel : Excel/PowerPoint/Vidéo

CONTENU

Module théorique

Réglementation travail en hauteur/Connaissances des EPI de classe 3 :

Acquérir les connaissances relatives à la réglementation des travaux en hauteur :

Les obligations légales de l'employeur et du salarié.

Les statistiques sur les chutes de hauteur,

Identifier les facteurs de chute.

Identifier les composants d'un système d'arrêt des chutes.

Identifier les différents ancrages selon la norme EN 795 de type A et B.

MODULE PRATIQUE

Système d'Arrêt de Chute et Maintien au Travail

Mettre en œuvre **correctement** un système d'arrêt de chute : Ancrages, harnais, connecteurs, longes.

Vérifier les EPI avant utilisation.

Baliser la zone de travail.

Se déplacer en sécurité pour atteindre le poste de travail

Sur lignes de vie horizontales

Utiliser un ancrage fixe EN 795 de type A à chaque intervention.

Utiliser un ancrage temporaire EN 795 de type B à chaque intervention.

Réaliser une ligne de vie provisoire, main courante avec le matériel de l'entreprise.

Ranger et vérifier ses EPI de Catégorie 3.

Maintenir les Acquis de Compétences

S.A.S.U. TECHNIQUE ACCES FORMATION 295 rue du Docteur Trioson 45200 AMILLY

contact@techniqueaccesformation.com

06 08 11 33 45



Technique-Accès-Formation

295 rue du Docteur Trioson - 45200 AMILLY

N° SIRET: 81359270600010

SASU au capital de 1500€

CODE NAF: 8559A

Code TVA: FR 13 813592706

☎ 06-08-11-33-45

N° déclaration d'activité de formation : 24 45 03295 45



REPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Moyens d'encadrement

BERY Dominique

Instructeur travail en hauteur I.N.R.S.

Enseignant qualifié

Céline LE LOEUFF

CQP2 / CATC CORDISTE

Instructrice travail en hauteur

Matériels

Système d'arrêt de chute requis (harnais antichute, antichute mobile, longues connecteurs) pour chaque stagiaire y compris, casques de travaux en hauteur de catégorie : 2

Protections individuelles telles que :

Chaussures de sécurité, gants, lunettes et tenue de travail correcte et exigée

Registre de sécurité à jour.

SUIVI ET EVALUATION

Evaluation :

Mise en situation des stagiaires pour évaluer les acquis en cours de formation.

Pour la théorie, par un test écrit à l'issue de la formation.

Analyses et action correctives.

Sanction visée :

Attestation de formation individuelle remise au stagiaire mentionnant les objectifs pédagogiques et les compétences atteints à l'issue de la formation.

Valable 3 ans

Suivi :

Feuille d'émargement collective

Attestation de présence individuelle

Valable 3 ans

LIEU :

La formation se déroulera :

Intra-entreprises / Inter-entreprises

COÛT

Coût de l'heure stagiaire HT : €.

€/ Jour / Stagiaire

Financement de la formation :

La formation peut bénéficier d'une prise en charge, il appartient à chaque stagiaire de se renseigner auprès de son O.P.C.A./F.A.S. ET compte personnel de formation.



S.A.S.U. TECHNIQUE ACCES FORMATION 295 rue du Docteur Trioson 45200 AMMILLY

contact@techniqueaccesformation.com

06 08 11 33 45